

**OBJET :
KAMOURASKA
DM N°1
EPRD 2024**

N°2024-42

Séance du 10 octobre 2024
Convocation du 3 octobre 2024
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17
Présidence : M. Antoine BLOUIN
Membres présents Mmes et MM. les membres en exercice sauf :
Membres excusés : M. Gabriel DOUBLET, Mme Dominique CALLOUD MAISONNEUVE, Mme Danielle COTTET, Madame Dominique LACHENAL, Madame Louiza LOUNIS, Madame Odile LANGLOIS, Madame Marie-Jeanne MILLERET

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment dans sa partie législative les articles L.313-12 (IV ter), L. 313-12-2, L.315-1 et L. 315-9, et dans sa partie réglementaire, les articles R. 314-5, R. 314-210 et suivants ;

Vu La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58) ;

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté de dotation globale soin tel que notifié par l'ARS en date du 06 Juin 2024 ;

Monsieur le Vice- Président présente au Conseil d'administration :

- La décision modificative N° 1 qui constate la variation entre la dotation soin estimée et celle attribuée par l'ARS

017 - Groupe 1 : Produits de la tarification : + 73 645.37 €

- l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) 2024 de la KAMOURASKA qui vient se substituer à l'état initial voté en séance du 06 Juin 2024.

La synthèse des principaux états est exposée ci-après :

Le Compte de résultat prévisionnel :

Exploitation - Dépense	5 077 961.90 €
Ch11 - G1 Dép. exploitation courante	1 271 696.70 €
Ch12 - G2 : Dépenses aff. au personnel	2 997 935.57 €
Ch16 - G3 : Dépenses aff. à la structure	808 329.63 €
Exploitation - Recettes	4 974 297.13 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	4 474 583.31 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	391 947.58 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	107 766.24 €

Soit un déficit de – 103 664.77 €

Vu la validation de la délibération N° 2024-15Bis portant sur l'affectation du Résultat d'un montant de 31 100.68 € de 2023 en report à nouveau sur 2024

L'EPRD de 2024 présente un résultat déficitaire de 72 564.09 €.

Le **Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE les modifications de l'EPRD 2024 de l'EHPAD LA KAMOURASKA telles que décrites ci-dessus et selon le tableau modificatif joint à la présente

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute- Savoie, le

Publié ou notifié le

Par délégation,
Le Vice-Président,
Antoine BLOUIN

